

classés dans la branche de spécialité 09 « navigation aérienne » (certificats techniques du 1er degré).

Instruction 202/DEF/EMAT/BFI/IS du 15 janvier 1990 (BOC, p. 228 ; BOEM 771 et mention au BOEM 133) relative à la formation technique de spécialité des personnels non officiers, sous-contrat ou de carrière, classés dans la branche de spécialité 09 « navigation aérienne » (certificats techniques du 2e degré) et son modificatif du 17 avril 1991 (BOC, p. 1329).

Instruction 194/DEF/EMAT/BFI/IS/58 du 17 janvier 1990 (BOC, p. 246 ; BOEM 107* et 771) relative aux certificats techniques des 1er et 2e degrés de la branche de spécialité de formation n° 01 « combat à dominante blindée » et son modificatif du 12 juillet 1991 (BOC, p. 2473).

Instruction 459/DEF/EMAT/BFI/IS du 08 février 1991 (BOC, p. 672 ; BOEM 771) relative au certificat technique du 2e degré « comptable des services administratifs ».

Instruction 460/DEF/EMAT/BFI/IS du 08 février 1991 (BOC, p. 678 ; BOEM 771) relative au certificat technique du 2e degré « chancellerie et état-major » et son modificatif du 15 mai 1991 (BOC, p. 2045).

Instruction 997/DEF/EMAT/BPRH/DS du 30 mai 1997 (BOC, p. 2821 ; BOEM 771) relative aux certificats techniques du 1er degré filière recherche humaine, option recherche aéroportée/transmissions et option recherche aéroportée/enseignement langues, et au brevet supérieur de technicien de l'armée de terre, filière recherche humaine, option recherche aéroportée.

Ces textes relatifs à la formation du personnel non officier sous contrat ou de carrière et notamment aux certificats techniques du 1er degré et/ou du 2e degré sont devenus sans objet.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

Le général, sous-chef d'état-major organisation-resources humaines,

Louis DUBOURDIEU.

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction administration générale ; bureau droits collectifs.*

ARRÊTÉ N° 214 portant dissolution du foyer du 44e régiment de transmissions de Mutzig (Bas-Rhin).

Du 10 avril 2006.

NOR D E F T 0 6 5 0 6 6 0 A

Références :

Décret 81-732 du 29 juillet 1981 (BOC, p. 3902 ; BOEM 135, 620-5* et 707) modifié.

Décret 91-687 du 14 juillet 1991 (BOC, p. 2549 ; BOEM 510) modifié.

Instruction 1831/DEF/DCCAT/ABF/AF/3 du 20 octobre 2000 (BOC, 2001, p. 277 ; BOEM 707) modifiée.

Mot(s) clef(s) : CERCLE — FOYER — DISSOLUTION

Classement dans l'édition méthodique : BOEM n° 707

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP, 2006, texte 16.

Art. 1. Le foyer du 44e régiment de transmissions de Mutzig (Bas-Rhin) est dissous à compter du 31 mars 2006.

Art. 2. Les avoirs en deniers et le matériel de cet organisme sont transférés au cercle mixte du 44e régiment de transmissions de Mutzig.

Art. 3. Le général gouverneur militaire de Metz, commandant de la région terre Nord-Est, des forces françaises et de l'élément civil stationnés en Allemagne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

Le commissaire général, directeur central du commissariat de l'armée de terre,

Albert BONNENFANT.